



Service public

Fédération syndicale SUD

Pl. Chauderon 5 - 1003 Lausanne

tél. 021 / 351 22 50

e-mail info@sud-vd.ch

site www.sud-vd.ch

Cour des comptes du canton de
Vaud

Rue de Langallerie 11

1014 Lausanne

info.cour-des-comptes@vd.ch

Lausanne, le 9 février 2026

Par courrier A et par mail

Signalement sur le manque d'information communiquée et rendue publique par le Conseil d'Etat aux citoyen·ne·s vaudois·es sur la situation générale des ressources publiques, notamment

- **la fortune de l'Etat, sa situation, son évolution, sa traçabilité depuis 2022,**
- **le montant, l'évolution et l'utilisation des excédents, depuis 2003, excédents estimés à 600 millions par an durant 18 ans**
- **les liquidités et quasi-liquidités de l'Etat en 2024, 2025, 2026,**

en référence à la proposition du gouvernement cantonal, dans le cadre du budget 2026, d'adapter la LAFin.

Madame la Magistrate, Monsieur le Magistrat,

En notre qualité de citoyens, contribuables vaudois et également de représentants de la fédération syndicale SUD, association en sens des articles 60 ss du Code civil, soumise également sur le plan fiscal, conformément à l'art. 23 de la loi sur la Cour des Comptes (la LCComptes de 2023), nous souhaitons porter à votre attention les faits ci-après.

Pour ouvrir notre propos, nous renvoyons au signalement exposé en ouverture du présent courrier. Selon l'art. 3 de la loi sur la Cour des comptes, ce signalement relève de votre champ de contrôle.

Pour le budget 2026, en parallèle du plan pluri-annuel de retour à l'équilibre budgétaire, le Conseil d'Etat a proposé une adaptation temporaire de la LAFin durant les exercices comptables 2025 à 2030. Sur cette base, il a d'ores et déjà prélevé sur la fortune de l'Etat et ses revenus une somme de 495 millions.

En adoptant le budget 2026, le Grand Conseil a entériné ce prélèvement. Le déficit opérationnel du projet du budget 2026 porté par le Conseil d'Etat, soit 821 millions, a donc intégré le prélèvement indiqué, réduisant de ce fait le montant final du déficit budgétaire voté par le parlement.

La question qui se pose dès lors est donc d'avoir une information claire et transparente des sommes accumulées au titre de la fortune de l'Etat et de ses revenus, et ce dans son processus d'accumulation, son évolution, sa traçabilité et ses utilisations ainsi que la situation actuelle de tous ces éléments.

Le Conseil d'Etat parle d'une « adaptation temporaire consistant à permettre l'utilisation des préfinancements et autres capitaux propres (fortunes) au titre de mesures d'assainissement ».

En l'état, force est de reconnaître que les citoyens, contribuables et syndicalistes que nous sommes (qui au moins au titre de citoyen ont la possibilité de saisir votre Cour) n'accèdent à aucune information stabilisée, sécurisée et publique sur les sommes mises en jeu dans et par l'adaptation temporaire de la LAFin.

Cette question est évidemment décisive puisqu'elle détermine les possibilités de gestion et les critères de gestion eux-mêmes pour tout ce qui est des divers éléments de l'équilibre budgétaire.

Ceci nous amène donc tout naturellement à constater que les citoyens et sans doute une partie significative des parlementaires n'ont pas bénéficié d'informations exactes sur la fortune et les revenus de la part du Conseil d'Etat. A notre connaissance, même à l'occasion des débats sur le budget 2026, ces informations n'ont pas été données de manière complète. Les quelques éléments apparus ici et là à ce propos n'ont pas cessé de varier, induisant une lecture contradictoire ou au moins contrastée de l'état des ressources publiques.

La prise de connaissance des éléments parcellaires et incomplets sur cette question permet néanmoins de s'interroger sur divers éléments qui pourraient être liés à la fortune de l'Etat et aux revenus de celle-ci. Il s'agit des excédents cités plus haut dans notre signalement qui correspondraient à une somme 10,8 milliards de francs. De surcroît, les liquidités et quasi-liquidités de l'Etat correspondraient à une somme approximative de 4 milliards de francs, selon certaines sources, provenant notamment de milieux liés aux partisans de l'initiative dite des « 12% » en matière fiscale. Enfin, la fortune de l'Etat, suivant les sources, les moments et les humeurs, oscillerait entre 1,7 à 2 milliards de francs dans l'actualité, et 5 milliards à fin 2022.


Nous partons du principe que cette situation de manque d'information complète, stabilisée et fiable affecte la capacité de prise de position raisonnable et fondée des citoyens et induit une impossibilité de saisir et de comprendre les éléments concrets et la portée des mesures pouvant affecter l'adaptation temporaire de la LAFin. Nous nommons « la fortune et son arborescence (FA) » l'ensemble des éléments construisant autour du noyau dur de la fortune de l'Etat une série de ressources publiques que nous avons désigné dans notre signalement initial.


Nous, contribuables, citoyens vaudois et représentants de la fédération syndicale SUD, concluons à ce qu'il plaise à votre Cour, au vu de votre mission de *contrôle indépendant de l'utilisation de l'argent public et de l'évaluation des performances de l'administration*, LCComptes art. 2, que vous examiniez l'opportunité d'ouvrir un audit sur les questions précisées dans notre signalement, ainsi :


- à la forme et au fond, déclarer le présent signalement recevable ;
- examiner l'opportunité d'ouvrir un audit sur ces éléments, prenant en considération les conséquences sur l'effectuation de l'adaptation temporaire de la LAFin ;
- déterminer le montant de la fortune et des divers éléments liés à l'arborescence, tel qu'indiquer dans notre signalement ;
- édicter des recommandations à l'intention du Conseil d'Etat et des organismes compétents pour que soient fournies des informations claires, transparentes et accessibles aux citoyens et aux contribuables ainsi qu'aux députés sur l'état et l'évolution de la fortune et de son arborescence.

Sûrs de votre compréhension, nous vous prions de croire, Madame la Magistrate, Monsieur le Magistrat, en l'expression de nos salutations distinguées.

Pour la Fédération syndicale SUD


Stéphane Delaporte


Aristides Pedraza


Andrea Scioli